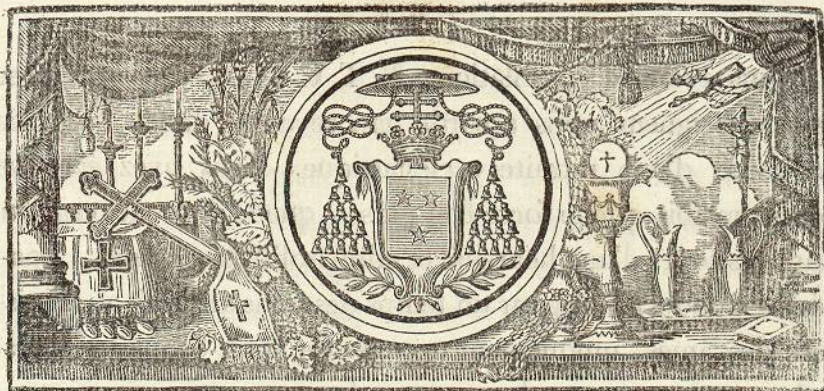


Recop B 104 37/25



LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

ET DE NARBONNE,

*Qui annonce la Retraite ecclésiastique fixée au mardi 20
du mois d'Août prochain.*

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé de notre Diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous avons la consolation, N. T. C. F., de vous annoncer que le Seigneur nous accorde encore cette année la grâce précieuse d'une retraite ecclésiastique. Vous avez éprouvé plusieurs fois quelle force l'on puise, quelle douceur on goûte dans ces jours d'une heureuse et sainte solitude, quand, séparés du monde, libres pour un temps des soins attachés au ministère des âmes, uniquement occupés de vous connaître vous-mêmes, de vous rendre compte de votre propre conscience, d'examiner comment vous aviez rempli vos devoirs, comment vous deviez les remplir, plus intimement unis à votre Dieu, le priant avec plus de ferveur, vous vous êtes renouvelés dans l'esprit de l'état saint et sublime auquel vous avez été élevés.

Quant à nous, nous trouvons un vrai bonheur à nous voir environnés, pendant ces saintes retraites, d'un si grand nombre de nos collaborateurs. Nous écoutons avec joie les paroles de salut qui vous sont adressées, pleins de confiance qu'elles tombent sur une bonne terre qui portera du fruit au centuple.

Et dans quel temps avons-nous eu plus besoin vous et nous, N. T. C. F., de ranimer notre zèle, de nous remplir d'une sainte ardeur, d'implorer les lumières d'en haut, que dans ce siècle où la Religion est attaquée par tant d'ennemis et avec tant de constance et de fureur.

Plus, en effet, les impies redoublent d'efforts pour entraîner les peuples dans l'erreur, pour abolir la Foi, pour faire oublier, s'il était possible, jusqu'au nom du Dieu créateur, plus notre devoir impérieux est d'instruire la portion du

troupeau de Jésus-Christ qui nous est confiée, de la préserver du poison de l'incrédulité, de l'attacher d'une manière inébranlable à la Religion céleste qu'il a le bonheur de croire. Or, c'est par nos prières, par nos vertus, par le zèle avec lequel nous nous appliquerons aux travaux apostoliques, que nous remplirons avec succès la noble mission qui nous a été donnée.

Vous vous empresserez donc d'assister à la Retraite qui va être donnée, pour recourir à Dieu par la prière et pour rappeler en vous cette première ferveur dont vous étiez animés au moment où vous fûtes revêtus du sacerdoce.

A CES CAUSES,

Nous ordonnons que la Retraite ecclésiastique s'ouvrira le mardi 20 Août prochain, et finira le mardi 27.

Pour éviter de graves inconvéniens, nous engageons MM. les Ecclésiastiques des campagnes à se concerter avec M. le Doyen ou avec M. l'Archiprêtre, afin qu'il soit toujours pourvu, autant que possible, au service des paroisses dont les Pasteurs seraient absens.

Pour attirer les grâces d'en haut sur les Ecclésiastiques qui feront la Retraite, tous les Prêtres diront à la Messe l'oraison, la collecte et la postcommunion de *Spiritu Sancto*, depuis le vendredi 17 Août jusqu'au mardi 27 inclusivement.

Et sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône des églises paroissiales le dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Toulouse, dans notre palais archiépiscopal, le
28 Juillet 1833, sous notre seing le sceau de nos armes,
et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché.



† P. T. D. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Par Mandement,

CABROL, *Secrétaire-Général*,
Chan. hon.

AVIS RELATIFS A LA RETRAITE. *

MM. les Ecclésiastiques qui se rendront à la Retraite sont
prévenus que les logemens seront distribués eu égard à l'âge et
aux infirmités.

Chaque Retraitant aura soin d'apporter des draps de lit, des
serviettes et un couvert.

Le prix de la dépense journalière est fixé à *deux francs cinquante
centimes*.

Monseigneur désirerait que MM. les Doyens fissent connaître
à M. le Supérieur du Séminaire, quelques jours avant l'ouverture
de la Retraite, le nombre des Ecclésiastiques qui seraient dans l'in-
tention de s'y rendre.

Autre Avis.

Les jeunes Prêtres qui n'ont pas six ans d'exercice auront pour
matière de l'examen qu'ils doivent subir au mois de Juillet 1834,
le traité *de la Religion*. Le sermon qu'ils auront à présenter à la
même époque sera sur la Prière.

* Ces avis ne doivent pas être lus au prône.